

Economie picarde

Lettre d'information économique et sociale de la CGT INSEE PICARDIE - Décembre 2006 - Rédac chef: P. Le Scouëzec

Des urgences fréquentées

En 2004, les services d'urgence médicale ont enregistré 496400 passages en Picardie, soit, rapporté à la population totale, un taux de passage annuel dans ces unités d'accueil et de traitement de 26,4%. Cela est nettement au-dessus de la moyenne nationale (23,5%) et situe la région en 5^{ème} position derrière les deux Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France. Quand, à l'opposé, on connaît le déficit important de professionnels médicaux, notamment d'urgentistes, il ne faut pas s'étonner de l'engorgement récurrent de ces services en Picardie, d'autant que 24% des personnes passant aux urgences sont ensuite hospitalisées.

Le chiffre du mois

66,2‰. C'est, début 2004, le taux d'administration de la Picardie, c'est-à-dire le nombre de fonctionnaires au sens large (État y compris la Défense, collectivités territoriales et hôpitaux), pour 1000 habitants. Cela situe la région au 19^{ème} rang national, loin de la moyenne de 73,9‰. Ce déficit découle surtout de la sous-représentation des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales. Il existe au sein de la Picardie de fortes disparités dans la répartition de ces 134000 fonctionnaires : c'est dans la Somme que le taux est le plus élevé avec 70,2‰, même si c'est un des plus bas parmi les départements comprenant une capitale régionale, devant l'Aisne (63,1‰) et l'Oise (54,0‰). Seuls six départementaux, ruraux ou montagnards, connaissent une situation plus défavorable que l'Oise. C'est dire que, dans ce département, les services publics n'ont, plus qu'ailleurs, que peu de moyens pour accomplir leurs missions.

Santé : de plus en plus de souffrance au travail

En matière de santé au travail, on constate actuellement en Picardie, selon les médecins du travail, une augmentation de la souffrance au travail, avec une hausse des troubles psycho-sociaux liée à l'accélération des rythmes de travail. De même, les visites médicales renforcées sont plus nombreuses, souvent à la demande des salariés, les arrêts maladie sont plus longs avec, en parallèle, plus de visites de reprise (après 21 jours d'arrêt).

Ce panorama est à compléter par le nombre de plus en plus élevé de problèmes de santé liés au travail : importance des troubles musculo-squelettiques (TMS), conséquences liées aux produits et déchets cancérigènes, au bruit, aux poussières de bois, etc, qui conduisent à une forte croissance des maladies professionnelles. Parallèlement, la faible baisse officielle des accidents du travail résulte avant tout d'une sous-estimation de leur nombre en raison de la minoration des déclarations par les employeurs. Mais elle est aussi parfois le fait des salariés eux-mêmes, de crainte de perdre leur emploi ou de se retrouver sur des postes sous-qualifiés.

Or, face à ces augmentations des pathologies ou accidents liés au travail, on assiste dans la région à un déficit de présence médicale. En effet, en Picardie, on ne compte que 178 médecins du travail, représentant 142 équivalents temps plein, si bien qu'on estime qu'il manque environ une vingtaine de médecins du travail. De plus, aucun médecin de travail ne sera formé dans la région en 2007 car aucun interne en médecine n'a choisi cette spécialisation ! A cette pénurie de moyens s'ajoute un manque d'intérêt pour la prévention des risques professionnels en Picardie. Ainsi, le plan de santé au travail, qui existe au plan national et dont la déclinaison au plan régional est obligatoire pour fixer les grandes lignes d'action en ce domaine, n'a toujours pas vu le jour dans la région ! Une nouvelle preuve du manque d'engagement des dirigeants picards.

Handicap : la loi change, pas les patrons !

La loi de février 2005 sur le Handicap n'a pas changé la vie des travailleurs handicapés. Au contraire ! Une des caractéristiques de 2005 en ce domaine, c'est que la diminution du nombre de chômeurs, même si elle est artificielle, n'a pas du tout bénéficié aux handicapés de Picardie. Ainsi, le nombre de travailleurs en situation de handicap a diminué de 1% en France mais augmenté de 3,4% dans la région !

L'accès à l'emploi y est aussi plus difficile. En effet, la part des travailleurs handicapés parmi les salariés des entreprises de 20 personnes et plus du secteur privé est de 3,86% en Picardie contre 4,13% en France. Et encore, ce taux doit beaucoup au département de l'Oise, où il atteint 5,19%, alors que la Somme et l'Aisne sont en retrait : respectivement 3,75% et 3,74%. Rappelons que le taux légal est, depuis 30 ans, de 6%. De plus, ce taux est factice puisqu'il tient compte de pondérations et d'exonérations supprimées dans la loi de 2005. D'après les premiers calculs avec les nouveaux critères, le taux national passerait à... moins de 3% !

Précarité accrue

La précarité en Picardie est élevée, notamment en raison de l'intérim (jusqu'à 6% de l'emploi salarié !). Ce phénomène est encore accentué par l'introduction du contrat nouvelle embauche (CNE). En effet, ce type de contrat représentait en 2005 11,5% des embauches des entreprises picardes de moins de 20 salariés, pour une moyenne nationale de 9,8%. Même si l'usage de ce contrat est plus limité en 2006, il est significatif de la volonté des chefs d'entreprises de la région de profiter de l'occasion pour accentuer cette précarisation. En tout cas, comment s'étonner dans ces conditions, que la moitié des jeunes de 15 à 30 ans ait, en Picardie, un premier emploi qui ne dure qu'à peine 9 mois !

=====

IVG de mineures

On a enregistré 5400 interruptions volontaires de grossesse (IVG) en Picardie en 2004. Rapporté à la population des femmes de 15 à 49 ans, cela fait un taux de 11,8‰, loin de la moyenne nationale (14,6 ‰). Il place la région au 11^{ème} rang français. Mais nombre d'IVG concernent des mineures, puisque, avec un taux de 8,4 IVG pour 1000 mineures, la Picardie est en seconde position, juste derrière le Nord-Pas-de-Calais et nettement au-dessus de la moyenne (5,8‰). Autre caractéristique de la région : la réalisation plus fréquente qu'au plan national de cet acte dans les établissements publics, (76% des cas contre 70%).

=====

Lecture mal maîtrisée

Plus de 18% des jeunes picards participant à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) éprouvent des difficultés de lecture, ce qui situe la Picardie, avec la Bourgogne, en tête des régions comptant proportionnellement le plus de jeunes confrontés à ces difficultés. C'est beaucoup plus que la moyenne nationale (10,9%). Phénomène aggravant, ils ont en moyenne 17 ans et 9 mois et 4 sur 5 sont encore au sein d'un parcours scolaire.

Fonds européens : entre gâchis et sous emploi

L'Europe politique, telle qu'elle existe aujourd'hui, est fortement contestée. Un an et demi après le référendum sur la constitution, nombre de Français et de Picards confirmeraient leur rejet du texte proposé alors. La principale raison en est le fonctionnement technocratique et peu démocratique de cette union européenne. Un exemple significatif de ce phénomène est l'attribution des fonds européens.

La sélection de projets est faite jusqu'alors à partir de critères plus que subjectifs par, en Picardie, un comité de pilotage où élus et représentants des milieux économiques (CCI) brillent souvent par leur absence. De plus, faute de projets en nombre suffisant, ce comité s'arrange pour reformuler les objectifs des dossiers afin qu'ils cadrent mieux avec les priorités de financement définies par l'Europe ! C'est ainsi qu'au fil de ces derniers mois, ce comité a versé des fonds pour déplacer les grilles de la mairie d'Amiens, pour créer un parcours dans les arbres sur la Côte picarde et même pour une course de baignoires ! Et pas de danger que ces projets soient contestés car, le comité d'évaluation du processus, c'est le comité de pilotage !

En revanche, la logique de ces fonds européens exclut l'aide aux entreprises en difficulté qui aurait été précieuse pour sauvegarder quelques fleurons, parfaitement viables, de l'industrie picarde.

La prochaine répartition des fonds européens entre 2007 et 2013 ne s'annonce pas plus égalitaire. En effet, alors que jusqu'en 2006, seule la Somme et la moitié nord de l'Aisne pouvaient en bénéficier, désormais, tout le territoire picard pourra postuler. Mais les crédits seront diminués de 30% en moyenne pour la région. En clair, il faudra répartir un gâteau plus petit en plus de parts ! Quoique...L'expérience montre que ces fonds vont essentiellement aux grosses structures, communes, associations, etc. qui ont le temps et les moyens pour monter des dossiers. C'est pourquoi certains conseils régionaux ont créé des services d'aide au montage de projets européens pour « rafler » le plus de crédits possibles, comme celui du Nord-Pas-de-Calais avec 27 personnes. En Picardie, la Région mobilise « royalement » 2 personnes sur ce sujet, ce qui explique la difficulté éprouvée entre 2000 et 2006 à présenter assez de projets par rapport aux fonds disponibles !

Mais l'union européenne a trouvé un autre moyen pour dissuader les petites structures. Les délais pour disposer des fonds seront allongés. Donc, les bénéficiaires devront souvent en avancer une partie et se faire rembourser plus tard. Mais il est vrai que l'Europe actuelle n'est faite que par et pour les « puissants ».

La Picardie, carrefour européen du fret ?

Le projet de canal Seine-Nord vient d'être maintenu, après bien des réticences du gouvernement. Cette décision peut être l'occasion de faire de la Picardie, dans les 20 prochaines années, un carrefour européen du fret de marchandises. En effet, en plus du canal, va être créée la plateforme aéroportuaire de Méaulte (à côté d'Albert). On sait déjà qu'elle ne sera pas dédiée uniquement à Airbus, et que les transporteurs de colis lorgnent avec intérêt sur cette destination. Pour compléter l'ensemble, il faudrait la création de la rocade ferroviaire fret (corridor fret) Le Havre-Amiens-Laon-Metz avec mise en place d'une plateforme trimodale (rail, route, canal) à Nesle et de plateformes multimodales et logistiques à Tergnier et Amiens. Cela permettrait des complémentarités et l'interconnexion de l'ensemble des modes de transport de marchandises. Le seul problème, c'est que l'Etat paraît prêt à renoncer à ce dernier projet en refusant de l'inscrire au futur contrat de projet État-Région de 2007-2013. Si cette position persistait, la Picardie loupait une nouvelle fois une occasion de se développer ! Peut-on accepter encore de laisser sacrifier la Picardie ?